

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – C.C.A.S.

Compte rendu de la réunion du **02 Avril 2024**

Présents : Hélène GARCIER-RICHAUD, Valérie BARDINI, Denise BOERI et Brigitte PRÉVOT, Agnès SORDET et Daniel JEAN. Absentes excusées : Annabelle AUTRIC, Odile LELEU et Gisèle JEAN.  
La séance est ouverte à 18h00. Mme Hélène GARCIER-RICHAUD a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 18.01.2024. La rectification de la date de la Fête du Printemps a été demandée\*.

### ⇒ ORDRE DU JOUR :

#### • Vote et approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 :

Mme la Présidente a présenté le Compte de gestion et le Compte administratif 2023 lesquels se résument ainsi :

▪ <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	▪ <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :
- Dépenses 2023 : ..... 3 645,35 €	- Dépenses 2023 : ..... 0 €
- Recettes 2023 : ..... 2 178,70 €	- Recettes 2023 : ..... 0 €
→ Résultat 2023 : ..... - 1 466,65 €	→ Résultat 2023 : ..... 0 €
- Report Excédent 2022 : ..... 12 556,60 €	- Report Excédent 2022 : ..... + 16,26 €
Résultat global à la clôture 2023 : + <b>11 089,95 €</b>	Résultat global à la clôture 2023 : + <b>16,26 €</b>

Mme la Présidente, qui est sortie et n'a pas pris part au vote du compte administratif 2023, propose d'affecter les excédents de chaque section en Recettes du budget primitif 2024. L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes présentés et l'affectation des résultats proposée.

• Vote et approbation du Budget Primitif 2024 : L'Assemblée a voté et approuvé, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024, lequel se résume ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement :	13 600,00 €	13 600,00 €
Section d'Investissement :	0	16,26 €
<b>Totaux</b>	<b>13 600,00 €</b>	<b>13 616,26 €</b>

### ⇒ Questions et informations diverses :

- Fête de printemps\* : organisée par FauconFête, elle aura lieu **le 14 Avril 2024** (et non le 21). Le CCAS s'est engagé à tenir un stand pour le vide-grenier.
- Rencontres polyphoniques : la date du 08 Juin 2024 a été confirmée.
- Fête de St Jean de Matha : elle est également confirmée le 07 Juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.